



Votants : 77  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 16 juin 2017  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 juin 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 juin 2017

### RESSOURCES HUMAINES – PROGRESSION DE CARRIERE

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN à Luc DELAGARDE, Thierry BEAUFILS à Jérôme BALOGE, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Christelle CHASSAGNE à Dominique JEUFFRAULT, Sylvie DEBOEUF à Stéphane PIERRON, Pascal DUFORESTEL à Josiane METAYER, Romain DUPEYROU à Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie HOLTZ à Carole BRUNETEAU, Simon LAPLACE à Alain GRIPPON, Jacqueline LEFEBVRE à Agnès JARRY, Dany MICHAUD à Florent JARRIAULT, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Florent SIMMONET à Marc THEBAULT, Dominique SIX à Michel PAILLEY, Patrick THOMAS à René PACAULT, Elodie TRUONG à Bruno JUGE

#### **Titulaires absents suppléés :**

#### **Titulaires absents :**

Marie-Christelle BOUCHÉRY, Alain CHAUFFIER, Gérard GIBAUT, Gérard LABORDERIE, Elmano MARTINS, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jeanine BARBOTIN, Thierry BEAUFILS, Yamina BOUDAHMANI, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Sylvie DEBOEUF, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Anne-Lydie HOLTZ, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Dany MICHAUD, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Claire RICHECOEUR, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Marie-Paule MILLASSEAU

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20170626-c29-06-2017-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 26 JUIN 2017

RESSOURCES HUMAINES – PROGRESSION DE CARRIERE

Monsieur **Jacques BROSSARD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Après avis du Comité Technique,

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Ce taux de promotion est appliqué après calcul du nombre d'agents remplissant les conditions nécessaires à l'avancement de grade défini par chaque statut particulier.

Il est proposé de maintenir la règle du maintien à l'arrondi supérieur.

Il est précisé que pour l'accès à certains grades, le taux de promotion peut être fixé par le statut particulier.

En complément de l'article 8 du décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, il est proposé de retenir les critères d'avancement ou de promotion interne dans l'ordre suivant :

- 1/ Déroulement prévu dans l'organigramme fonctionnel (grade maximum),
- 2/ Manière de servir et acquis de l'expérience (+ compétences managériales le cas échéant),
- 3/ Examen professionnel si une modalité d'accès le prévoit
- 4/ Ancienneté dans le grade
- 5/ Prise en compte de l'admissibilité au concours ou à l'examen directement lié à l'avancement ou à la promotion interne pour départager les candidats comparables

L'ensemble des propositions figurent sur le tableau joint en annexe.

## ANNEXE I A LA DELIBERATION DU 26 JUIN 2017

### 1/ Principe retenu pour l'application des taux de promotion :

Cas des cadres d'emplois comportant au moins 3 grades :

CATEGORIE	ACCES AU ...	RATIO
A	2ème grade d'avancement	30%
	1er grade d'avancement	50%
B	2ème grade d'avancement	30%
	1er grade d'avancement	50%
C	2ème grade d'avancement	30%
	1er grade d'avancement	50%

Cas des cadres d'emplois comportant au plus 2 grades :

CATEGORIE	ACCES A ...	RATIO
A	l'unique grade d'avancement	30%
B	l'unique grade d'avancement	30%
C	l'unique grade d'avancement	50%

### 2/ Critères retenus pour l'avancement de grade ou la promotion interne :

Référence : document relatif à la progression de carrière

- 1/ Déroulement prévu dans l'organigramme fonctionnel (grade maximum),
- 2/ Manière de servir et acquis de l'expérience (+ compétences managériales le cas échéant),
- 3/ Examen professionnel si une modalité d'accès le prévoit
- 4/ Ancienneté dans le grade
- 5/ Prise en compte de l'admissibilité au concours ou à l'examen directement lié à l'avancement ou à la promotion interne pour départager les candidats comparables

Les avancements aux grades d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'adjoint technique principal de 1ère classe font l'objet d'un avis spécifique du directeur de service (annexe 2) et de conditions particulières d'avancement.

Pour toutes les catégories : aucun agent ne pourra bénéficier d'un avancement ou d'une promotion interne si, l'année précédente, il a bénéficié d'un avancement ou d'une promotion interne.

Pour 2017, l'application des reclassements liés au Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations ayant abouti à un changement de grade sera assimilée à un avancement de grade par rapport à 2016 (concerne les agents classés en échelle C4 au 31/12/2016).

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20170626-c29-06-2017-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

**ANNEXE II A LA DELIBERATION DU 26 JUIN 2017**

**TABLEAU DES RATIOS PAR FILIERE ET CATEGORIE SELON LES GRADES VALIDES  
DANS LA COLLECTIVITE AU 1ER AVRIL 2017**

Cette liste est indicative et pourra évoluer en fonction des modifications des statuts particuliers.

FILIERE	CATEGORIE	AVANCEMENT AU GRADE DE...	RATIO
ADMINISTRATIVE	A	Administrateur hors classe	50%
	A	Attaché principal	50%
	B	Rédacteur principal 1ère classe	30%
		Rédacteur principal 2ème classe	50%
	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	30%
		Adjoint administratif principal de 2e classe	50%
ANIMATION	B	Animateur principal de 1ère classe	30%
		Animateur principal de 2ème classe	50%
	C	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe	30%
		Adjoint d'animation territorial principal de 2e classe	50%
CULTURELLE enseignement	A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	30%
	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	30%
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	50%
CULTURELLE patrimoine et bibliothèques	B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	30%
		Assistant de conservation principal de 2ème classe	50%
	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	30%
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	50%
SOCIALE	B	Assistant socio-éducatif principal	30%

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20170626-c29-06-2017-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

SPORTIVE	A	Conseiller principal des APS	30%
	B	Educateur principal des APS de 1ère classe	30%
		Educateur principal des APS de 2e classe	50%
	C	Opérateur principal	30%
		Opérateur qualifié	50%
TECHNIQUE	A	Ingénieur en chef hors classe	50%
	A	Ingénieur principal	50%
	B	Technicien Principal de 1ère classe	30%
		Technicien principal de 2e classe	50%
	C	Agent de maîtrise principal	50%
	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	30%
		Adjoint technique principal de 2e classe	50%

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les taux de promotion pour l'ensemble des avancements de grade,
- Retenir les critères proposés pour les avancements.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 77  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0

**Jacques BROSSARD**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20170626-c29-06-2017-DE Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017
--